arts & sports

UNSA Ville de Paris

N°146 - Bulletin d'information du SNADEM - UNSA - Professeur.e.s de la Ville de Paris

SPECIAL 50 ans!

LE SNADEM :

GARDIEN DU STATUT, DES DROITS DES PVP, DES ARTS ET DU SPORT À L'ÉCOLE DEPUIS 50 ANS

TÉMOIGNAGES :

LE FLASH BACK DES ACTEURS SYNDICAUX

Bulletin du SNADEM – UNSA
Syndicat National des Professeurs pour l'enseignement du DESSIN de l'ÉDUCATION PHYSIQUE et de la MUSIQUE Écoles élémentaires de la Ville de Paris
Siège social : 8-10 avenue Ledru-Rollin, 75012 - PARIS. Tél. : 01 42 41 84 43
Mail : snadem.unsa@gmail.com — http://www.snadem.fr
Le numéro : 0,46 €. Abonnement 1 an : 1,52 €. Abonnement + suppléments : 15,24 €
Directeur de la Publication : Pierre RAYNAL. Imprimé au siège du SNADEM – UNSA
Commission Paritaire de Presse N° 1226 S 07012 — ISSN 0181 – 7701
Année scolaire 2024 – 2025 — N°146, avril, mai, juin 2025

ÉDITO

Spécial Anniversaire : Les 50 Ans du SNADEM

Fidèle à ses valeurs fondatrices, le SNADEM célèbre cette année ses cinquante ans d'existence. Un demi-siècle d'engagement que nous ne pouvions laisser passer dans l'indifférence.

Résilient face aux bouleversements, aux réformes, aux luttes, notre syndicat a traversé les décennies sans jamais renier son objectif : la défense des professeurs de la Ville.

Efficace, toujours, dans ses combats quotidiens, dans ses interventions, dans son rôle d'information et de représentation de notre profession.

Exigeant envers lui-même comme envers les élus et l'administration, le SNADEM n'a cessé de revendiquer l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance du rôle essentiel des professeurs dans les écoles publiques parisiennes.

Pugnacité est sans doute le mot qui qualifie le mieux ces cinquante années de mobilisation : une volonté constante de faire entendre la voix de notre corps.

Alacrité aussi, car malgré les épreuves, nos engagements ont toujours été portés avec enthousiasme, conviction et une énergie communicative.

Libre de toute appartenance partisane, notre syndicat est resté indépendant dans ses choix, respectueux de la diversité d'opinions de ses adhérents.

Expert, le SNADEM s'appuie aujourd'hui sur un demi-siècle d'histoire pour porter plus loin encore la défense des droits des professeurs, enrichi par les luttes passées dont il a tiré les enseignements.

Solidaire, toujours, entre générations, entre disciplines, entre collègues. C'est cette solidarité qui a permis de franchir les étapes les plus difficiles, et de célébrer les victoires collectives.

Tenace, car les combats ne sont jamais simples ni rapides, celui de l'ISAE en est l'illustration. Mais notre détermination a souvent permis de faire avancer notre cause.

Intransigeant lorsque nos droits sont remis en cause. Nous savons poser des limites, et les faire respecter.

Négociations après négociations, nous avons su obtenir des avancées concrètes : la revalorisation des carrières avec les accords PPCR, la création de la classe exceptionnelle, ou encore l'amélioration des ratios de promotion.

Entraide enfin, car rien ne se construit seul. Le SNADEM, ce sont des militantes et militants, des élus, des camarades qui, chacun à leur manière, sont les artisans de sa réussite. Aussi avons-nous souhaité partager la rédaction de ce numéro avec les anciens dirigeants du SNADEM, qui se sont succédés ces dernières décennies et qui ont contribué à la défense des intérêts de notre corps et à la force de notre statut. Aussi devons-nous poursuivre les efforts pour les préserver, toutes et tous ensemble, et pour les décennies à venir !

SOMMAIRE

Page 2 :
Éditorial

******

Pages 3-6 :
Histoire et évolution du corps des Professeurs de la Ville de Paris

******

Pages 7 - 12 :
Paroles d'anciens et retour sur leurs années syndicales
p 7 : Bernard Suisse
p 8 : Joëlle Poitral
p 9 : Patrick Paquignon
p 10 : Olivier Hoch
p 11 : Serge Bourguoin
p 12 : Corinne Perroux

******

Encart non paginé :
Bulletin d'adhésion

"Veiller, protéger, défendre : 50 ans de combat du SNADEM pour les PVP"

Des origines à la disparition du département de la Seine

Dès le XIXe siècle, des professeurs municipaux exercent à Paris, mais c'est en 1944 qu'est créé officiellement le corps des professeurs de la Ville, sous le statut des enseignements spéciaux pour le département de la Seine. Ce statut devient effectif le 1er octobre 1948. Il perdure jusqu'en 1964, année de la suppression du département de la Seine au profit de Paris (75) et des départements périphériques (92, 93, 94, 95). Ne souhaitant plus rémunérer des professeurs pour le compte de départements qu'elle ne gérait plus, la Ville de Paris décide la mise en extinction du corps.

Naissance du SNADEM et transition vers les maîtres délégués

En 1972, sous la pression des parents et des instituteurs, un nouveau corps transitoire de « maîtres des enseignements spéciaux, délégués » de catégorie A est créé, assimilé aux PEGC (**professeurs d'enseignement général de collège)**. Ce corps est remplacé en 1974 par un statut spécifique pour les « maîtres délégués dans les écoles primaires ».

Ces enseignants sont alors classés en catégorie B, avec un service de 24h, peu de reconnaissance et une gestion par l'Éducation nationale. C'est à ce moment que va naître le SNADEM (Syndicat National Autonome des Maîtres spécialisés pour l'enseignement du Dessin, de la Musique et de l'Éducation physique), affilié à la FEN (Fédération de l'Éducation nationale), pour défendre leurs intérêts.

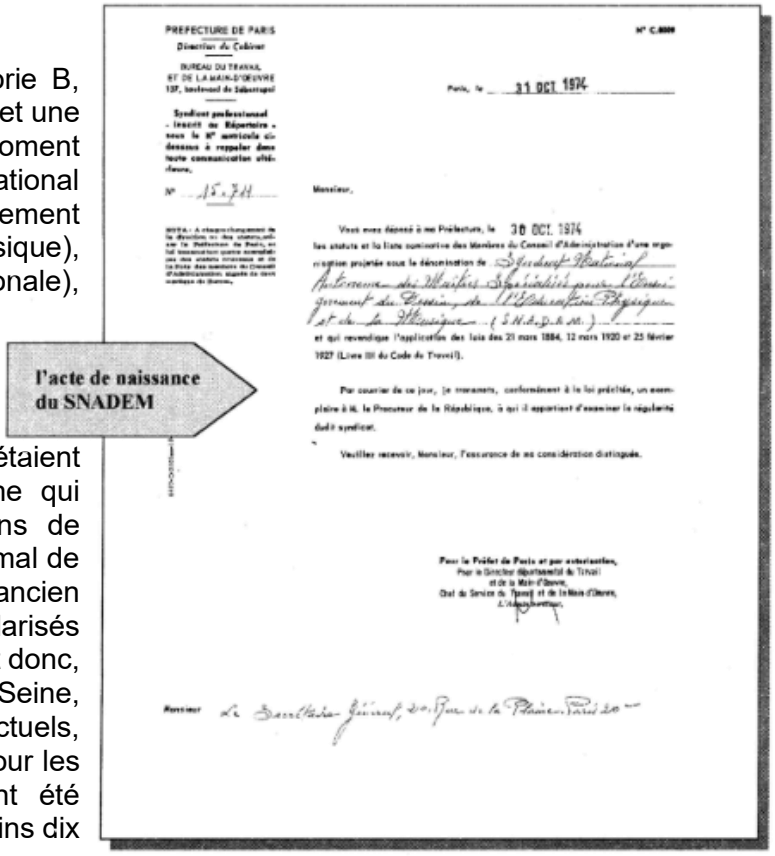

l'acte de naissance du SNADEM

En 1975, des concours sont lancés. Ceux-ci étaient réservés aux anciens professeurs de la Seine qui n'avaient pas bouclé leur cursus de trois ans de formation à cause de la fermeture du Cours normal de la Ville de Paris lors de la mise en extinction de l'ancien corps, et qui n'avaient pu, de ce fait, être titularisés dans aucun cadre. Depuis 1964, ils enseignaient donc, soit à Paris, soit dans un département de l'ex-Seine, sous des statuts improbables, contractuels, vacataires… La ville a organisé des concours pour les titulariser, mais beaucoup ont échoué et ont été purement et simplement remerciés, après au moins dix ans d'exercice.

Les nouveaux « Maîtres délégués » n'étaient plus inspectés et notés par les inspecteurs spécialisés de la Ville de Paris mais par les « Inspecteurs de l'Education nationale » (IEN) avec des affectations parfois fantaisistes.

Premières victoires du SNADEM : obtention du statut des professeurs de la Ville de Paris

Face à l'inaction municipale, le SNADEM organisa la contestation. En 1982, une première victoire est obtenue avec la création du statut de Professeur de la Ville de Paris (PVP), voté au Conseil de Paris. Les maîtres délégués deviennent professeurs, obtiennent une revalorisation salariale (20%), une formation officielle, et une gestion complète par la Ville de Paris.
En 1990, le SNADEM obtient une avancée majeure : le statut de catégorie A. Les professeurs de la Ville acquièrent l'alignement indiciaire sur les certifiés, la création d'un échelon hors classe, et un passage accéléré des stagiaires au 4e échelon ce qui induisit une nouvelle revalorisation de 10 à 20% selon les échelons. Tous sont intégrés sans concours, contrairement aux instituteurs devenus PE.

L'âge d'or et les nombreuses conquêtes sociales (1988–1992)

Cette période est marquée par des avancées majeures : création de postes de professeurs relais, indemnités ZEP, formation continue, transparence des mutations, etc. La Ville valorise l'image des professeurs (affiches, campagnes).

Le SNADEM devient un acteur incontournable, s'affilie dans un premier temps à l'Union des Cadres de Paris (UCP), puis rejoint l'UNSA, devenue la seconde force syndicale à Paris dès 2004.
Le syndicat accueille aussi les professeurs d'écoles spécialisées comme d'Alembert (métiers du livre) ou du Breuil (horticulture), qui obtiennent des statuts similaires aux certifiés.

Crises, conflits et incertitudes

Conflits autour de la natation scolaire

Depuis 1992, le corps des professeurs PVP est menacé dans ses prérogatives par les éducateurs sportifs (ESAN, EAPS). Ces derniers revendiquent l'enseignement de la natation scolaire, jusque-là assuré quasi exclusivement par les professeurs de la Ville. Des grèves violentes des ESAN ont lieu, notamment en 2000 et 2012, paralysant les piscines parisiennes.

À chaque épisode, le SNADEM résiste et défend les droits des PVP. Le compromis de 2002 entérine la parité dans l'enseignement de la natation et accorde aux PVP une réduction horaire (passage à 19h) et la création de 35 postes budgétaires supplémentaires, mais le climat reste tendu et les rancunes persistantes.

Austérité, arrêt des recrutements et menaces d'extinction

La stabilité obtenue est remise en cause à partir de 2007, avec les politiques d'austérité. Dès 2010, les concours sont gelés, aggravant la pénurie. Le SNADEM multiplie les actions, manifestations et pétitions, mais les réponses municipales sont insuffisantes.
Le projet d'aménagement des rythmes scolaires (ARE) en 2013 fait craindre la sortie du temps scolaire pour les PVP, voire l'extinction du corps. Le SNADEM initie une mobilisation massive, soutenue par les parents d'élèves, pour défendre le rôle des professeurs dans le cadre scolaire public.

Aujourd'hui encore, dans un contexte budgétaire contraint, ils doivent défendre leurs spécificités face aux logiques de mutualisation et d'externalisation, pour **garantir un enseignement spécialisé, public et de qualité** dans les écoles parisiennes.

2014-2024 : Des avancées substantielles, un corps conforté dans ses missions mais des conditions de travail dégradées

Une gestion des postes à flux tendu

Le corps des PVP va alors fonctionner à flux tendu et servir de variable d'ajustement du budget en fonction de la politique municipale. Seront ainsi prélevés, chaque année, un certain nombre de postes afin de les « redéployer » vers d'autres missions. On enregistrera la perte de 113 postes entre 2010 et 2024, certes en partie liée à la démographie scolaire. Ces suppressions de postes vont impacter durablement nos conditions de travail : augmentation des heures supplémentaires, diminution des heures d'ateliers et des heures d'animations pédagogiques, refus de demandes de temps partiel, de disponibilités, de détachements et de congés formation.
Notons que nos élus n'y voyaient que du positif. Madame Errecart, élue DRH, s'autorise alors à nous dire lorsque nous demandions une augmentation de notre régime indemnitaire : « De quoi vous plaignez-vous ?! L'augmentation des heures supplémentaires permettra à vos collègues d'augmenter leur part de rémunération accessoire : une aubaine pour leur pouvoir d'achat ».

ISAE : La longue marche

Août 2013, les professeurs des écoles obtiennent l'ISAE (Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Élèves).
Le SNADEM va alors s'atteler à la tâche pour arracher cette indemnité au profit des PVP.
Le parcours sera long et semé d'embûches mais jamais nous ne baisserons les bras. Notre ténacité a d'ailleurs été récompensée puisque les professeurs de la Ville percevront, au 1er septembre 2025, 75% de cette indemnité soit 1920€ annuels.
La première pierre est posée par Olivier Hoch alors secrétaire général du SNADEM qui écrivit un courrier en date du 05/11/2013 à Madame Errecart, élue DRH de l'époque.
8 ans s'écouleront entre ce premier courrier et la délibération du conseil de Paris de juillet 2022 qui acte l'attribution de l'ISAE aux professeurs de la Ville à hauteur de 75%.
Ce même conseil délibérera en faveur du doublement de cette indemnité 2 ans plus tard en décembre 2024.

Il aura donc fallu au total dix années d'audiences avec les élus, les groupes politiques du conseil de Paris, des dizaines de courriers et quelques mobilisations Place de l'Hôtel de Ville pour obtenir ce résultat. Et nous ne sommes pas au bout de nos peines car nous estimons légitime que cette indemnité nous soit versée à 100%.

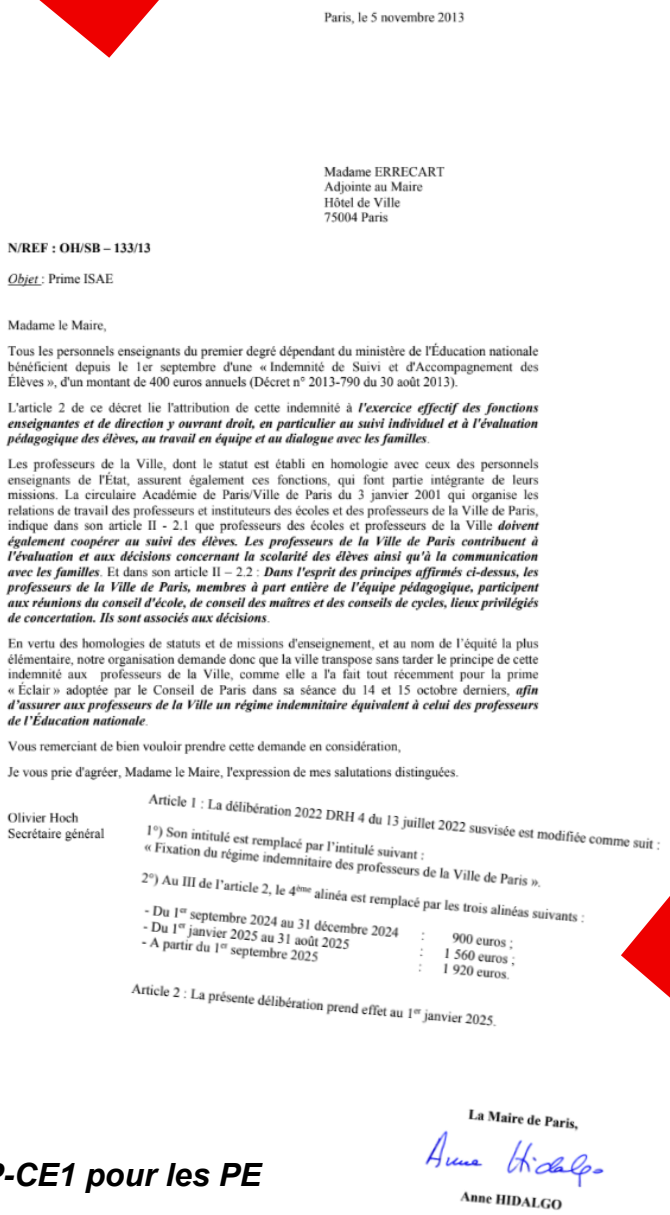

Paris, le 5 novembre 2013

Madame ERRECART
Adjointe au Maire
Hôtel de Ville
75004 Paris

N/REF : OH/SB – 133/13

Objet : Prime ISAE

Madame le Maire,

Tous les personnels enseignants du premier degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale bénéficient depuis le 1er septembre d'une « Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Élèves », d'un montant de 400 euros annuels (Décret n° 2013-790 du 30 août 2013).

L'article 2 de ce décret lie l'attribution de cette indemnité à ***l'exercice effectif des fonctions enseignantes et de direction y ouvrant droit, en particulier au suivi individuel et à l'évaluation pédagogique des élèves, au travail en équipe et au dialogue avec les familles***.

Les professeurs de la Ville, dont le statut est établi en homologie avec ceux des personnels enseignants de l'État, assurent également ces fonctions, qui font partie intégrante de leurs missions. La circulaire Académie de Paris/Ville de Paris du 3 janvier 2001 qui organise les relations de travail des professeurs et instituteurs des écoles et des professeurs de la Ville de Paris, indique dans son article II - 2.1 que professeurs des écoles et professeurs de la Ville ***doivent également coopérer au suivi des élèves. Les professeurs de la Ville de Paris contribuent à l'évaluation et aux décisions concernant la scolarité des élèves ainsi qu'à la communication avec les familles***. Et dans son article II – 2.2 : ***Dans l'esprit des principes affirmés ci-dessus, les professeurs de la Ville de Paris, membres à part entière de l'équipe pédagogique, participent aux réunions du conseil d'école, de conseil des maîtres et des conseils de cycles, lieux privilégiés de concertation. Ils sont associés aux décisions***.

En vertu des homologies de statuts et de missions d'enseignement, et au nom de l'équité la plus élémentaire, notre organisation demande donc que la ville transpose sans tarder le principe de cette indemnité aux professeurs de la Ville, comme elle a l'a fait tout récemment pour la prime « Éclair » adoptée par le Conseil de Paris dans sa séance du 14 et 15 octobre derniers, ***afin d'assurer aux professeurs de la Ville un régime indemnitaire équivalent à celui des professeurs de l'Éducation nationale***.

Vous remerciant de bien vouloir prendre cette demande en considération,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Olivier Hoch
Secrétaire général

Article 1 : La délibération 2022 DRH 4 du 13 juillet 2022 susvisée est modifiée comme suit :
1°) Son intitulé est remplacé par l'intitulé suivant :
« Fixation du régime indemnitaire des professeurs de la Ville de Paris ».

2°) Au III de l'article 2, le 4ème alinéa est remplacé par les trois alinéas suivants :

- Du 1er septembre 2024 au 31 décembre 2024 : 900 euros ;
- Du 1er janvier 2025 au 31 août 2025 : 1 560 euros ;
- A partir du 1er septembre 2025 : 1 920 euros.

Article 2 : La présente délibération prend effet au 1er janvier 2025.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO

2017 dédoublements des classes REP-REP+ en CP-CE1 pour les PE

Dès la parution du décret sur le dédoublement des classes, Olivier Hoch a alerté notre direction sur les conséquences que cette mesure aurait sur les conditions de travail de nos collègues. La réponse ne se fit pas attendre. Le courrier de Virginie Darpheuille alors Directrice des Affaires Scolaires se terminait ainsi : « Il paraît possible que les PVP continuent de prendre en charge les classes entières (comprenez : 2 classes regroupées) pour les disciplines artistiques et sportives, étant rappelé qu'en éducation prioritaire on relève une moyenne d'environ 23 élèves par classe. Les éventuelles difficultés organisationnelles concrètes qui pourraient apparaître feront l'objet d'un examen attentif au cas par cas. » (comme pour les fenêtres de la marque bien connue).

Nous avions alors obtenu un rendez-vous avec le DASEN, en présence des responsables des affaires scolaires et du syndicat enseignant le SE-UNSA.

Celui-ci nous rappela que le PE devait soit co-intervenir soit assurer lui-même l'enseignement spécialisé avec un groupe d'élèves. La réalité est aujourd'hui plus prosaïque : les PVP ont parfois jusqu'à 30 élèves par classe dans des quartiers pourtant dits « prioritaires ». Les heures d'atelier qui devaient être attribuées au vu des situations particulières n'existent quasiment plus et elles sont attribuées seulement si les collègues acceptent de les réaliser en heures supplémentaires. Ces conditions d'exercice altèrent de fait nos conditions de travail et engendrent des risques psychosociaux.

Il existe bien à la DASCO un bureau de prévention qui établit des plans d'actions contre les risques psychosociaux ; il existe bien à la DRH un bureau de la qualité de vie au travail, mais la somme des réflexions que produisent ces bureaux ne semble jamais atteindre le bureau des moyens éducatifs, anciennement bureau des professeurs de la Ville.

.

2020 : COVID, baisse démographique et suppressions de postes

La période du COVID va acter définitivement une division de la population en plusieurs catégories : les « travailleurs de terrain » qui exercent des « missions essentielles », ceux qui peuvent télétravailler et les « missions non essentielles » comme la culture, le tourisme, l'hôtellerie, secteurs qui paieront un lourd tribut à la crise.

Malheureusement, pour les travailleurs de terrain que sont les personnels enseignants, il n'y aura pas de reconnaissance financière digne de ce nom.
2020 va marquer le début de la baisse de la démographie scolaire parisienne due à l'effet conjugué de la cherté du logement et de la douloureuse expérience du confinement.

Le SNADEM a depuis entamé une bataille auprès des élus afin qu'ils maintiennent le nombre de postes de PVP et que cette baisse démographique puisse profiter à l'amélioration des moyens pédagogiques au profit des élèves.

Or il n'en est rien, la Ville continue les suppressions de postes et les justifie à plusieurs titres : la baisse démographique, le redéploiement des postes vers la police municipale, et maintenant les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement en vue du financement du réarmement de l'Europe.

La vigilance s'impose donc car l'Histoire nous a montré que rien n'est jamais définitivement acquis. Si Anne Hidalgo a encore récemment réaffirmé son soutien aux PVP, à chaque nouvelle mandature notre existence peut être remise en question. Aussi, à la veille de chaque élection municipale, le SNADEM rencontre l'ensemble des candidats afin qu'il s'engage, s'il est élu, à maintenir notre corps et son intervention sur le temps scolaire.

Il nous faudra certainement une bonne dose d'optimisme et de résilience pour passer cette période pour le moins anxiogène.

Ainsi, le corps des professeurs de la ville de Paris, né dans la tourmente institutionnelle de la Seconde Guerre mondiale a connu des luttes constantes pour exister, se valoriser et se faire reconnaître. Grâce à l'action syndicale du SNADEM, il a acquis un statut unique, mais sans cesse menacé.

2025 : La mission continue et, en attendant les 60 ans, cela s'arrose !

Le syndicat veille au grain et continue d'œuvrer pour défendre le corps des PVP et leurs conditions de travail. Nous continuerons à revendiquer la prime ISAE à 100%, à demander la prise en compte des dédoublements dans les affectations des PVP en REP et REP+. Non, les arts plastiques, l'éducation musicale et l'EPS ne sont pas des disciplines à part. Les élèves méritent d'y acquérir des compétences dans de bonnes conditions !
Nous sommes vigilants quant à la généralisation éventuelle des « stages massés » en natation imposés par l'Education nationale et qui impactent de fait les conditions de travail des PVP. Notre place reste et devra rester au bord du bassin pour assurer le suivi de chacun de nos élèves.
Deux points fondamentaux sont au centre de nos préoccupations : le nombre de postes budgétaires et la baisse des candidats au concours due à un manque d'attractivité suffisante à la Ville de Paris.
Un corps en bonne santé est un corps épanoui dans son travail, nourri de tous les nutriments indispensables à son fonctionnement et en quantité suffisante : nombre de postes, reconnaissance, rémunérations et conditions de travail ! Un beau programme pour les prochaines années !

Paroles d'anciens : retour sur leurs années syndicales

Bernard SUISSE – PVP EM
(Secrétaire Musique puis Secrétaire Général du SNADEM de 1998 à 2013)

« Comme elles sont touchantes, ces commémorations, et combien sympathiques, ces jubilés, ces anniversaires… Cinquante ans, tu penses, ça s'arrose ! On sort de la vieille malle les guirlandes fanées et les lampions poussiéreux. Voyons… on n'a rien oublié ? Le discours est prêt, le micro est branché, le mousseux est au frais, les petits gâteaux… Ah si ! Les petits gâteux ! On exhume du placard l'antique secrétaire général momifié, un peu bouffé aux mites, mais qui devrait faire l'affaire pour peu qu'on ne le regarde pas de trop près. On va le mettre au bout de l'estrade, près de la plante verte, il n'aura pas froid et ça amusera les enfants. Si, si, tu peux lui parler, il n'est pas méchant, il ne te mordra pas… de toute façon, il n'a plus de dents.

Papy, raconte-nous quand tu étais au SNADEM… C'est vrai, ce qu'on dit ? Toutes ces luttes glorieuses ? Toutes ces victoires syndicales ? Ces millions de professeurs de la Ville qui défilaient chaque semaine de la République à la Nation… Raconte encore, Papy, le siège de l'Hôtel de Ville, la prise de la DASCO, Patrick Paquignon qui haranguait la foule sur la barricade, et la troupe qui tirait sur les grévistes, le drapeau de l'UNSA-Éducation criblé par la mitraille qui flottait fièrement sur la Bourse du Travail ! C'est vrai, tout ça, dis, Papy ? Les revalorisations, les recrutements, la catégorie A, la formation, le matériel, les obligations de service, les professeurs relais, la prime ZEP, la hors-classe, l'ISAE, tout ça, c'est vraiment grâce au SNADEM ? On dit qu'à cette époque, tous les professeurs de la Ville étaient syndiqués, et que la plupart payaient deux cotisations pour soutenir leur organisation. On dit qu'à chaque élection professionnelle, le SNADEM remportait au moins 130 % des suffrages. C'est vrai, tout ça ? Allons ! Tu nous racontes des histoires, Papy !

J'avoue, les enfants, j'exagère un peu : ce n'était pas 130 % des suffrages, mais à peine 110. À part ce menu détail, tout le reste est rigoureusement exact. Disons plus humblement qu'on a fait ce qu'on a pu, avec nos moyens et le soutien de nos collègues, et qu'on ne s'en est pas trop mal tirés, à une époque où la mise en extinction de notre corps était sérieusement envisagée. Mais trêve de souvenirs, foin des nostalgies, tournons-nous plutôt vers l'avenir ! Ces dix lustres que nous célébrons (et tu n'imagines pas la surface de plafond qu'il faut pour accrocher dix lustres !), ces cinquante années de combats héroïques n'étaient, j'en suis sûr, que le prélude d'une longue et belle épopée qui reste encore à écrire.

À la lecture des bulletins d'Arzéspor, je constate avec plaisir que le SNADEM est entre de bonnes mains. Dirigé par une équipe jeune et dynamique, écologique et intersectionnelle, respectueuse des minorités et inclusive jusque dans l'infâme écriture qui déshonore ses circulaires (et toc ! dire que j'ai fait sauter ça sur mes genoux !), il n'a rien perdu de son implication et de sa combativité ; comme aux premiers jours, le SNADEM œuvre sans relâche à la défense de votre corps et de vos disciplines, arrachant année après année à la rapacité municipale de nouvelles améliorations de vos conditions de travail, de vos perspectives de carrière, de vos rémunérations. Je lève donc mon verre à la santé du syndicat et j'entonne avec vous la vieille chanson : Non ! Le SNADEM n'est pas mort ! Comme saint Éloi, il lutte encore ! (et alors ? Il y a des enfants !) Joyeux anniversaire ! Et soyez gentils, mes camarades, quand la fête sera finie, quand les lampions seront éteints et que vous me remettrez dans le placard, fermez bien la porte, c'est plein de courants d'air, par ici. Et glissez-y quelques boules de naphtaline, si vous voulez me retrouver à peu près intact pour le 75e anniversaire…

Amitiés à mes anciens collègues, et cordialement à toutes et à tous. »

Joëlle POITRAL – PVP AP
(Secrétaire Arts Plastiques de 1998 à 2012)

« Le SNADEM a 50 ans ! Cinquante ans pour attester de sa solidité, de la continuité de ses actions, de la diversité de ses acteurs et du soutien de l'ensemble des collègues concernés.

Ma contribution à cet anniversaire prend la forme d'un témoignage très personnel.
Cela fait déjà 13 ans que j'ai quitté le SNADEM pour prendre ma retraite. Une liberté mais aussi un grand vide après ces années de fin de carrière passées avec l'équipe du SNADEM à la Bourse du Travail. Une belle aventure faite de discussions, de doutes, de rires, de travail, d'engueulades et aussi de satisfactions.
Une question m'a souvent été posée : quelles motivations peut bien conduire un professeur d'arts plastiques à travailler pour un syndicat en passant beaucoup de son temps dans un bureau ? Ce témoignage en répond.

J'avais intégré ma fonction suite au premier concours de maître délégué. Mon premier jour avait débuté par une grève sous la houlette du SNADEM pour défendre les intérêts de l'ancien corps des professeurs de la Seine.
Tout était nouveau pour ce nouveau corps de maître délégué. Je ne reviendrai pas sur l'historique des combats gagnés depuis.
Mais pour ma part, j'ai vécu les 24 h d'enseignement par semaine réparties sur trois écoles, l'emploi du temps fait selon les desiderata des enseignants, le manque de matériel ou de rangement, l'absence de formation à la fonction, l'obligation tacite de travailler pendant les récréations et les injonctions contradictoires entre l'éducation nationale et l'administration parisienne.
Si beaucoup d'avancées - dont le statut de PVP- ont été gagnées par notre syndicat, un professeur se retrouve souvent bien seul à gérer des conflits dans des écoles où les habitudes singulières restent tenaces. Ma carrière de professeur d'arts plastiques s'est résumée en partie à me battre pour défendre mes intérêts, celui des élèves et de la situation particulière des PVP face aux équipes éducatives et aux administrations.
Un combat oscillant entre ferme diplomatie et refus catégorique pour que s'appliquent nos droits. C'est à ce prix que j'ai réussi à faire accepter les impératifs de ma discipline, de mes horaires et pouvoir travailler en bonne intelligence. Je préfère ne garder que les bons souvenirs : projets, chouettes rencontres, sourires et enthousiasme des élèves.

Mais je voyais de jeunes collègues se débattre dans les mêmes conflits et surtout souffrir du manque d'arguments. Une situation insupportable.
Mon expérience de terrain dans de nombreuses écoles m'avait aguerri aux différends susceptibles de toucher nos collègues.
Être une oreille bienveillante, construire un système de défense en fonction du professeur, l'accompagner dans ses démarches me sont apparues comme une évidence. Une première motivation pour intégrer le SNADEM.

Le reste de mes motivations, je les ai acquises sur le terrain du syndicalisme et auprès de mes pairs au fil du temps et des revendications. Le bureau c'est un travail d'équipe où la spécificité des trois disciplines doit converger dans l'intérêt du corps.
Le syndicalisme est une école dont je suis redevable. On y apprend entre autres le droit, l'organisation, la rigueur et l'argumentation.

Je suis rassurée de voir la transmission s'opérer de manière satisfaisante.
À l'aune des incertitudes et des coupes budgétaires, notre syndicat reste un outil précieux de contre-pouvoir au service de ceux qu'il représente.
Ne pas oublier que le SNADEM est d'abord un outil qui vous appartient.

Prenez-en soin ! »

Patrick PAQUIGNON – PVP EM
(Secrétaire Musique puis Secrétaire Général adjoint du SNADEM de 1981 à 2014)

Peux-tu restituer ton ou tes mandats au sein de ton activité syndicale ?

« J'ai intégré le corps des professeurs de la Ville de Paris en 1977. À cette époque le nom officiel était « maîtres délégués » ; l'intitulé « professeur de la Ville de Paris » n'est arrivé que beaucoup plus tard avec le statut que nous connaissons encore aujourd'hui. Un des grands combats gagnés par le SNADEM. Sur le plan syndical, je suis entré dans les instances dirigeantes du SNADEM, en 1981. De secrétaire « éducation musicale », je suis devenu secrétaire général adjoint, fonction que j'ai occupée jusqu'à mon départ en retraite en 2014. J'ai aussi exercé des mandats successifs d'élu paritaire.
Parallèlement à cela, j'ai travaillé en orchestre, notamment en big band au pupitre de saxophoniste baryton. C'est pourquoi, en tant que musicien professionnel, j'ai adhéré au SNEA (Syndicat des Enseignants et Artistes) ; ce syndicat, comme le SNADEM, a d'abord appartenu à la FEN puis à l'UNSA en 1993 lors de sa création. La Fédération de l'Education Nationale avait vécu. Bien que retraité, j'adhère toujours à ces deux organisations syndicales.
À méditer pour mes collègues adhérents ou non. »

Quel a été le moteur principal de ton engagement syndical ?

« Adhérer à un syndicat c'est avoir un appui solide dans toutes les phases de son activité professionnelle. Ainsi, un syndicat doit être vigilant quant au respect de l'employé par l'employeur qui le rémunère. L'aide apportée par le syndicat à son adhérent qui le sollicite est capitale. Mais le plus souvent, le syndicat devance le souhait non seulement de l'adhérent mais aussi de celles et de ceux qui n'ont jamais fait la démarche d'adhérer. L'intérêt du corps prime. D'ailleurs, les avancées importantes du corps des PVP gagnées par le SNADEM (statut, hors classe, hors échelle entre autres) bénéficient à l'ensemble du corps des Professeurs de la Ville de Paris.
Là aussi, encore à méditer … »

Quel événement marquant retiens-tu de ton mandat ou plus largement de la période d'activité à la Ville ?

« Certes, il y a ceux que je viens d'évoquer mais tout personnellement c'est la création de l'UNSA-Administrations parisiennes (aujourd'hui l'UNSA-Paris). Avant 2002, les syndicats parisiens, membres de l'UNSA, se présentaient dispersés aux élections paritaires. Il fallait les regrouper pour qu'ils soient mieux identifiés à la fois par l'ensemble des personnels votants mais aussi par les diverses administrations et directions de la Commune et du Département de Paris. Cela était loin d'être le cas.
En 2002, quatre syndicats de l'UNSA, le SNADEM, le Syndicat Autonome, le syndicat des Attachés et le syndicat du CAS (Centre d'Action Sociale) décident de créer une union locale : L'UNSA-Administrations parisiennes. J'ai eu l'honneur d'en être le premier secrétaire général historique. Ce mandat m'a poussé à réunir d'autres syndicats de l'UNSA ; ainsi le SNEA cité plus haut, l'UNSA-Police, le SIPP (Syndicat Indépendant de la Préfecture de Police) et le syndicat des Bibliothèques ont rejoint les quatre fondateurs pour tous se présenter unis sous le sigle UNSA accolé au nom respectif de chacun d'eux aux élections professionnelles de 2004-2005. A l'issue des scrutins, l'UNSA, qui était la troisième organisation de la Ville, est passée au deuxième rang. Une très grande satisfaction pour tous.

Bon anniversaire au SNADEM, à ses militants et dirigeants, anciens et actuels. Merci pour leur engagement constant et à leur courage et leur persévérance. »

Olivier HOCH – PVP EPS
(Secrétaire EPS puis Secrétaire Général du SNADEM de 2013 à 2018)

UNE VIE DE SNADEM

« Pendant longtemps, soucieuse de mettre en place un dialogue social de qualité, la Ville de Paris offrait aux organisations syndicales représentatives, la possibilité de rencontrer les PVP nouvellement reçus au concours, lors de réunions dédiées ou lors de la réunion de rentrée.
Pour ma part, j'ai rencontré le représentant du SNADEM lors de mon premier contact avec l'administration parisienne dans une sombre salle de la rue Lobau.
Certes, la rencontre ne fut pas assez décisive pour que j'adhère dans la foulée, mais la graine était plantée et elle a continué à croître.
(On notera au passage que cette pratique a été supprimée par la DASCO à la fin des années 2010, ce qui en dit long sur l'évolution du dialogue social à la Ville ou sur la crainte qu'inspirait le SNADEM à nos responsables, ou les deux…)

Ce n'était qu'une entrée en matière car le SNADEM a toujours été présent au quotidien dans la vie des PVP et savait se rappeler à tous par des rituels immuables qui perdurent encore aujourd'hui : L'assemblée générale de rentrée et la sacro-sainte circulaire.

L'Assemblée Générale, organisée le jour de la rentrée des élèves, était déjà la grand-messe incontournable que peu d'entre nous manquaient. Au-delà du discours syndical bien rodé, qui s'appuyait sur les dernières avancées, toujours conquises de « haute lutte » bien évidemment, et alertait sur les « combats » à venir, c'était un passage obligé pour revoir les collègues et amis et parler comme il se doit des dernières vacances et des nouvelles affectations, en buvant le verre du condamné : la rentrée était arrivée !
L'assemblée générale passée, l'année scolaire pouvait commencer.

Pour nous tenir en éveil jusqu'à l'été suivant, la circulaire était le bras armé du syndicat, dont je n'ai appris que bien des années plus tard les affres de la rédaction, de la correction, de la publication, des dates d'envoi à respecter… Mais, de numéro en numéro, j'y trouvais de quoi éclairer ma lanterne sur les salaires, les promotions, de nombreux points juridiques et réglementaires et bien entendu sur l'actualité syndicale et militante.

Le statut de 1990 âprement négocié, l'augmentation salariale qui s'en est ensuivie m'ont encouragé à regarder de plus près ce qui se passait au « Syndicat », comme tout le monde le nommait, puisque c'était le seul présent à nos côtés. Les grèves de 1995 contre la réforme des retraites « Juppé » ont fini par me convaincre : il était temps de s'engager dans cette aventure collective, car au-delà des sigles et des appareils, il s'agissait de construire et de développer, dans l'unité, un corps d'enseignants municipaux qui n'existait nulle part ailleurs.

Cet engagement m'a amené en 2013 à prendre le poste de secrétariat général du SNADEM et, responsabilité ultime, à devoir écrire l'éditorial d'Arts et Sports, élevé au rang de Goncourt de la presse syndicale par mon prédécesseur, ce qui s'est avéré beaucoup plus compliqué que de signer les préavis de grève. Je ne pourrais pas oublier les discussions enflammées sur les bancs de la « Grande Croizat », dans les cafés alentours ou lors des conseils syndicaux, pas plus que les nombreux collègues et amis, adhérents, sympathisants qui ont partagé ce chemin et que je ne peux citer tous, de peur d'en oublier certains.

Ce numéro spécial cinquantenaire racontera mieux que moi l'histoire du SNADEM et du corps des PVP qui sont intimement liées voire inextricablement entremêlées. Mais aujourd'hui retraité, je sais ce que mon parcours professionnel doit au SNADEM, présent à mes côtés du premier au dernier jour : Il m'a permis de faire une carrière complète en tant que professeur de la Ville de Paris, de le revendiquer et d'en être fier.

Je ne peux qu'espérer que de nombreuses autres générations auront cette chance
et je suis sûr que le SNADEM sera à leurs côtés pour y parvenir. »

Serge BOURGOUIN – PVP EPS
(Secrétaire EPS, Trésorier puis Secrétaire général adjoint du SNADEM de 2013 à 2018)

« Le SNADEM fête ses 50 ans.

Le SNADEM était dans sa 7ème année quand j'ai intégré la Ville de Paris comme maître délégué en EPS.

Nous avons vite sympathisé ce qui m'a conduit à participer pendant 25 ans à ses instances. Conseiller syndical sous le 2ème secrétaire général, puis trésorier sous le 3ème, secrétaire général adjoint sous les 4ème et 5ème et enfin de nouveau conseiller syndical avant la retraite.

En 50 ans, le SNADEM nous a fait de beaux cadeaux collectifs :

- Passage de maîtres délégués à professeurs de la Ville de Paris, de catégorie B à catégorie A avec les augmentations qui en découlaient (le fameux « ruissellement » ?)
- Diminution du temps de travail, de 24 à 21 puis 20 heures hebdomadaires.
- Création de nouveaux échelons que je n'ai hélas pas eu le temps de tous gravir pour voir quel temps il faisait là-haut.
- Attribution de primes.

J'en oublie peut-être, sûrement, "Aloïs" me guette.

Mais le quotidien du SNADEM c'était, et c'est encore, j'en suis persuadé, l'aide individuelle sous toutes ses formes :

- Conseils aux différents moments de la carrière, du stagiaire à la préparation du dossier de retraite.
- Soutien dans les conflits dans les écoles ou avec l'administration.
- Accompagnement actif aux différentes commissions concernant la carrière ou la santé.

C'est aussi le suivi et la discussion parfois rude des dossiers présentés par la DASCO ou la DRH, le lien avec l'Éducation Nationale, la veille administrative et les relations avec l'UNSA et les autres syndicats de la Ville.

Que de bonnes raisons pour s'impliquer dans la vie de ce syndicat et l'aider à se maintenir jeune et en bonne santé.

BON ANNIVERSAIRE ET LONGUE VIE AU SNADEM ! »

*****

Corinne PERROUX – PVP AP
(Secrétaire Arts Plastiques puis Secrétaire Générale du SNADEM de 2018 - 2021)

« 50 ans !... Déjà ! Cinquante années d'engagement et d'action collective pour faire avancer l'intérêt commun et assurer à chacun le conseil et la protection à laquelle il a droit…Et, après tout ce temps, le SNADEM est encore là, vaillant, pas une ride ou presque : 50 ans, c'est l'âge de la belle maturité, non ? Hélas, ce n'est plus le mien…

Arrivée à la Ville en 1980 (recrutement au niveau BAC ; 24h de service dans 24 classes ; sans aucune formation initiale), je demeure l'heureux produit de la mutation des maîtres délégués devenus PVP en quelques années, un horizon évoqué dès ma première AG de rentrée. J'ai vu alors ce qu'un syndicat était capable de faire avec des collègues déterminés à l'œuvre. En matière d'avancées, je n'ai pas été déçue, et tout le corps avec moi, puisque l'évolution de notre statut, en haussant le niveau de recrutement, nous a apporté une meilleure reconnaissance, moins d'heures de service et un salaire plus élevé. Merci à vous, les « grands anciens », n'en déplaise à votre modestie, d'avoir fait preuve de pugnacité et de force de persuasion.

Après mon adhésion, les années passées au Conseil syndical m'auront permis de soulever le capot, pour mieux comprendre « comment ça marche ». Le collectif est important dans la mise en commun des informations, pour le bénéfice de tous les collègues. Mais le SNADEM est bien d'autres choses encore. En 2012, ce n'est pas un petit pas pour moi que d'intégrer le Bureau : je découvre un métier quelque peu différent, mais toujours au plus près de nos collègues, en travaillant aux côtés de Bernard, Patrick, Joëlle, mais aussi Serge et Pierre. Ils m'ont offert l'accompagnement et la formation sur tous les aspects de la vie professionnelle et de l'action syndicale, en une suite de rencontres amicales et d'échanges dans les bureaux « historiques » de la Bourse du travail .

Un peu plus tard, retraite oblige, changement de secrétaire général, puis nouvelle adresse et nouveau décor : Olivier Hoch vient apporter son énergie et sa stature pour prendre la tête du SNADEM, avenue Ledru-Rollin cette fois. Il bataille à son tour sur les questions qui nous préoccupent : recrutement, avancement, salaires…Et régime indemnitaire, avec entre autres l'entrée en scène de l'ISAE car, parallèlement au statut des instituteurs devenus professeurs des écoles, le nôtre doit rester au même niveau. Nous défendons alors la notion d'homologie entre les deux corps, répétée et citée inlassablement dans les négociations comme dans les tracts. la réforme PPCR s'annonce quant à elle en 2016/17, prometteuse d'avancées significatives pour les agents de la Fonction publique.

En juin 2018, Olivier prend de nouvelles responsabilités au sein de l'UNSA-Ville de Paris. Il faut élire un nouveau responsable pour le SNADEM. Ce sera une nouvelle secrétaire générale… et le début de mon mandat « pour vous servir ». Une équipe de jeunes collègues, tous pleins d'énergie (je les salue amicalement), épaulés par Pierre et Serge, vient nous rejoindre et va devenir peu à peu la « Team » que vous connaissez aujourd'hui .

Quelle période ! Alors que les avancées portées par PPCR sont gelées pour un an après l' élection du président Macron, l'équipe du SNADEM monte en puissance sur l'ISAE, en vertu de l'équité due aux PVP. Les négociations ne sont pas simples, c'est peu de le dire, sur fond de mise en cause de notre corps par la Cour des comptes. Un travail obstiné et constant auprès de la Municipalité et des élus du Conseil de Paris nous anime alors pour arracher ce qui n'est que notre dû… Et la crise de la Covid vient interrompre cette dynamique en mars 2020.

Avec la situation dramatique dont chacun se souvient et le premier confinement, il est alors urgent de répondre présent et de soutenir tous les collègues, parfois très isolés. Le bureau doit fermer comme toute l'administration mais le téléphone du SNADEM, transféré, reste ouvert à toute heure pour faire face aux situations de détresse comme aux demandes plus administratives, sans parler des échanges au jour le jour avec la DASCO. L'équipe du Bureau et le Conseil Syndical sont étroitement restés en lien tout au long de cet épisode et ont assuré le suivi. L'après-Covid n'a pas été moins compliqué, avec l'accompagnement du retour en école et ses protocoles successifs, la reprise des concours et la gestion de l'avancement.

Enfin, les préoccupations plus corporatives reprennent leurs droits : Retour des négociations serrées pour obtenir l'ISAE. Celles-ci finissent par aboutir. À mon départ à la retraite, en octobre 2021, le versement d'une première partie de l'ISAE est annoncé pour 2022, pour 75%, hélas échelonné sur trois ans. Nous l'avons considéré comme un début prometteur, dont vous connaissez désormais la suite, un doublement obtenu de haute lutte par la team actuelle, une équipe jeune, soudée, motivée et efficace, comme chacun peut le constater. La lecture d'Arts & Sports montre qu'elle poursuit le chemin initié il y a cinquante ans, et sur tous les fronts. Néanmoins, un syndicat ne peut avancer seul pour défendre le corps qu'il représente. Le SNADEM a donc besoin du soutien de tous les PVP, ne l'oublions jamais, surtout en cette période d'avis de tempête !

Mais pour l'heure, levons nos verres, soufflons les bougies. Mais n'éteignons pas la lumière, et surtout ne fermons pas la porte. Il y a encore beaucoup à faire !

JOYEUX ANNIVERSAIRE ! »